

INSTITUT DE DROIT CANONIQUE

GUIDE PÉDAGOGIQUE

2017-2018

SOMMAIRE

p - 3

PRÉSENTATION

p - 5

INFORMATIONS PRATIQUES

- Equipe administrative
- Equipe pédagogique
- Sites internet
- Calendrier 2017/2018
- Manifestations scientifiques
- Bibliothèques et documentation
- Revue de droit canonique
- Réseau Alumni
- Logement à Strasbourg

p - 15

CONDITIONS D'ACCÈS ET INSCRIPTION

- Conditions d'accès
- Inscription
- Accès aux cours
- Éléments optionnels

p - 18

CAPACITÉ EN DROIT CANONIQUE

- Programme
- Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

p - 20

LICENCE DE DROIT CANONIQUE

- Programme
- Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

p - 27

MASTER DE DROIT CANONIQUE

- Programme
- Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

p - 35

NOTES PERSONNELLES

PRÉSENTATION

La Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg propose, par l'intermédiaire de l'Institut de droit canonique (IDC), une formation complète en droit canonique, sanctionnée par des diplômes de l'Etat français pouvant être reconnus, sous conditions, par l'Eglise en vertu d'accords internationaux liant l'Etat français au Saint-Siège.

L'Institut de droit canonique a été créé par arrêté rectoral le 13 décembre 1920, à l'initiative de Mgr Victor Martin, et approuvé par le Commissaire Général de la République le 14 février 1921. Après être devenu Institut d'université par décret ministériel du 30 novembre 1956, il a été réintégré à la Faculté de théologie catholique en 1970.

En raison des spécificités qui caractérisent l'Institut de droit canonique de Strasbourg, le cursus d'études répond aussi bien aux exigences scientifiques de l'Université française qu'à celles exprimées dans les textes canoniques en vigueur, en particulier le Décret *Novo Codice* du 2 septembre 2002.

DIPLÔME D'UNIVERSITE (DU)

Capacité en droit canonique

La Capacité en droit canonique, diplôme de l'Université de Strasbourg (DU), atteste une connaissance très générale du droit canonique et offre une introduction aux disciplines dont l'étude approfondie exige une formation supérieure. La préparation à la Capacité en droit canonique est assurée uniquement par enseignement à distance (EàD). La durée de la préparation est d'une année. La Capacité en droit canonique ne donne pas droit à l'inscription en Licence de droit canonique.

DIPLÔMES NATIONAUX

Licence de droit canonique

La Licence de droit canonique se prépare par un système combiné de sessions sur place et d'enseignement à distance (EàD). La formation spécialisée en droit canonique se fait pendant les deux derniers semestres de la Licence (L-S5 et L-S6). Elle introduit à l'histoire du droit canonique et au droit comparé des religions et vise une connaissance générale du droit canonique en vigueur dont on acquiert les méthodologies spécifiques. Sont en particulier commentés de manière suivie les deux Codes de droit canonique, latin de 1983 et oriental de 1990.

Master de droit canonique

Le Master offre une formation scientifique approfondie en droit canonique. La formation est organisée par sessions sur place et par enseignement à distance (EàD) pour les deux premiers semestres du Master (M-S1 et M-S2), et sous forme de sessions mensuelles bloquées sur place pour les 3^e et 4^e semestres (M-S3 et M-S4). Cette formation par la recherche s'appuie sur un *Axe de recherche en droit canonique*, intégré à l'équipe *Droit et religion* de l'UMR 7354 DRES. Elle s'adresse, entre autres, à des canonistes, des théologiens, des juristes,... souhaitant acquérir une formation poussée dans le domaine canonique. Les débouchés professionnels sont notamment la recherche et l'enseignement, les institutions religieuses, les associations,

les professions juridiques, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales (ONG)...

Doctorat en droit canonique

Le Doctorat en droit canonique se prépare dans le cadre de l'Ecole Doctorale de Théologie et Sciences Religieuses (ED270) de l'Université de Strasbourg. Il permet d'accéder au corps des maîtres de conférences et peut conduire à l'Habilitation à diriger des recherches (HDR), qui sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique d'un(e) candidat(e) et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs, permettant ainsi d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités.

DIPLÔMES CANONIQUES

L'Institut de droit canonique, inséré dans la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg, offre une formation complète en droit canonique, sanctionnée par des diplômes de l'Etat français (système LMD). Certains de ces diplômes peuvent être reconnus, sous conditions, par l'Eglise catholique, permettant l'obtention des grades canoniques correspondants :

Le Master spécialité droit canonique (5 ans ou 10 semestres) peut être reconnu comme **Licence ecclésiastique en droit canonique**, à condition d'avoir le prérequis théologique et philosophique de 2 ans ou 4 semestres.

Le Doctorat spécialité droit canonique peut être reconnu comme **Doctorat ecclésiastique en droit canonique**, à condition d'avoir obtenu la Licence ecclésiastique en droit canonique et validé une année d'habilitation à préparer une thèse de doctorat ecclésiastique en droit canonique.

INFORMATIONS PRA TIQUES

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Faculté de théologie catholique

Institut de droit canonique

Palais Universitaire

Service de scolarité

Bureau 43 (Rez-de-chaussée, 1^{er} couloir à droite)

9 place de l'Université - BP 90020

67084 STRASBOURG CEDEX

Capacité, Licence et Master de droit canonique :

Hélène Venchiarutti

Courriel : theo-catho-idcmth@unistra.fr

Tél : 03.68.85.69.23

Doctorat en droit canonique :

Michèle Hassani

Courriel : mhassani@unistra.fr

Tél : 03.68.85.68.41

ÉQUIPE PEDAGOGIQUE

AOUN Marc, PR Droit canonique, Directeur de l'IDC

9 place de l'Université – 67084 Strasbourg Cedex

Tél : 03.68.85.68.31

Courriel : aounm@unistra.fr

BAMBERG Anne, MCF HDR Droit canonique

9 Place de l'Université – 67084 Strasbourg

Tél : 03.68.85.68.31

Courriel : bamberg@unistra.fr

JOUBERT Thibault, MCF Droit canonique

9 Place de l'Université – 67084 Strasbourg

Tél : 03.68.85.68.31

Courriel : tjoubert@unistra.fr

KY-ZERBO Alphonse, MCF Droit canonique

9 Place de l'Université – 67084 Strasbourg

Tél : 03.68.85.68.31

Courriel : kyerbo@unistra.fr

MESSNER Francis, PR conventionné Droit de religions

MISHA (bur. 271) – 5 Allée du Général Rouvillois

67000 Strasbourg

Tél : 03.68.85.62.77

Courriel : francis.messner@misha.cnrs.fr

ECKERT Raphaël, PR Histoire du droit

1 Place d'Athènes – 67045 Strasbourg Cedex

Courriel : raphael.eckert@unistra.fr

PAUTHIER Céline, MCF Histoire du droit

53 Rue Principale – 67300 Schiltigheim

Tél : 03.68.85.82.42

Courriel : celine.pauthier@unistra.fr

TUFFERY-ANDRIEU Jeanne-Marie, PR Histoire du droit

21 Rue de l'Argonne – 67000 Strasbourg

Tél : 06.88.16.20.17

Courriel : j.tufferyandrieu@unistra.fr

TARAZONA Nancy, Officialité de Strasbourg

16 Rue Brûlée – 67081 Strasbourg

Tél : 03.88.21.24.57

Courriel : officialite@archeveche-strasbourg.fr

Permanences des enseignants

Marc AOUN	Mercredi 10h – 12h et sur rendez-vous (bur. 30)
Anne BAMBERG	Lundi 15 – 17h et sur rendez-vous (bur. 30)
Alphonse KY-ZERBO	Mardi 10 – 12h et sur rendez-vous (bur. 30)
Thibault JOUBERT	Jeudi 10 – 12h et sur rendez-vous (bur. 30)
Francis MESSNER	Lundi 9h – 12h (MISHA, bur. 271- sur rendez-vous)
Raphaël ECKERT	Sur rendez-vous
Céline PAUTHIER	Sur rendez-vous
Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU	Sur rendez-vous
Nancy TARAZONA	Sur rendez-vous

SITES INTERNE

- Université de Strasbourg
- Faculté de théologie catholique
- UMR 7354 DRES
- Revue de droit canonique

<http://www.unistra.fr/>
www.theocatho-strasbourg.fr/
<http://dres.misha.cnrs.fr/>
<http://www.droitcanon.com/>

The screenshot shows the website of the Faculty of Catholic Theology of Strasbourg. The browser window title is "Faculté de Théologie Catholique de Strasbourg - Accueil - Windows Internet Explorer". The address bar shows "http://theocatho.unistra.fr/". The page content includes a navigation menu with links: Accueil, Renseignements, Les enseignants, Les études, Ressources en ligne, Unistra, Contact, Espace réservé. Below the menu is a large banner image of the university building with the text "UNIVERSITÉ DE STRASBOURG". There are three main content blocks: "La Rentrée" with a photo of students, "Les Infos" with a photo of a building, and "Les Formations" with a photo of students. A fourth block titled "Une Institution originale" contains the text: "Dans le paysage universitaire français, la Faculté de Théologie Catholique de Strasbourg, fondée en 1902, est une institution originale à plus d'un titre". The Windows taskbar at the bottom shows the "démarrer" button and the system tray with the time 11:21.

CALENDRIER 2017-2018

2017

Lundi 4 septembre 2017 : Examens oraux de Master 1^{ère} année M-S2 (2^{ème} session du 2^{ème} semestre) - Palais Universitaire.

Sessions de Licence (L-S5) et de Master 1 (M-S1) :

Lundi 4 au vendredi 8 septembre 2017

Sessions de Master 2 (M-S3) :

Mercredi 27, jeudi 28, vendredi 29 septembre 2017

Mardi 24, mercredi 25, jeudi 26, vendredi 27 octobre 2017

Mardi 21, mercredi 22, jeudi 23, vendredi 24 novembre 2017

Mercredi 13, jeudi 14, vendredi 15 décembre 2017

2018

Lundi 8 janvier 2018 : 9h-12h et 14h-17h, épreuves terminales de Licence L-S5 et épreuves orales de Master 1^{ère} année M-S1 (1^{ère} session du 1^{er} semestre) - Palais Universitaire.

Sessions de Licence (L-S6) et de Master 1 (M-S2) :

Lundi 8 au vendredi 12 janvier 2018

Sessions de Master 2 (M-S4) :

Mercredi 24, jeudi 25, vendredi 26 janvier 2018

Mercredi 21, jeudi 22, vendredi 23 février 2018

Mercredi 21, jeudi 22, vendredi 23 mars 2018

Mercredi 30 mai 2018 : 8h-12h, épreuve écrite de Capacité (1^{ème} session) et épreuve écrite de Licence L-S6 - Palais Universitaire.

Mercredi 30 - jeudi 31 mai 2018 : 9h-12h et 14h-17h, épreuves orales de Capacité (1^{ère} session), épreuves terminales de Licence L-S6, examens oraux de Master 1^{ère} année M-S2 (1^{ère} session du 2^{ème} semestre) et examens oraux de Master 1^{ère} année M-S1 (2^{ème} session du 1^{ème} semestre) - Palais Universitaire.

Lundi 18 - mardi 19 juin 2018 : Session de rattrapage de Licence L-S5 et L-S6.

Lundi 3 septembre 2018 : 8h-12h, épreuve écrite et épreuves orales de Capacité (2^{ème} session) et examens oraux de Master 1^{ère} année M-S2 (2^{ème} session du 2^{ème} semestre) - Palais Universitaire.

Lundi 3 – vendredi 7 septembre 2018 : Sessions de Licence (L-S5) et de Master 1 (M-S1).

MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES 2017/2018

Lundi 28 – mardi 29 mai 2018, Colloque annuel de la Revue de droit canonique, Strasbourg, Palais Universitaire (RDC-IDC-UMR7354 DRES).

BIBLIOTHÈQUES ET DOCUMENTATION

BIBLIOTHEQUES :

Deux bibliothèques spécialisées sont mises à la disposition des étudiants en droit canonique :

- Bibliothèque de l'Institut de droit canonique
- Bibliothèque des Facultés de théologie

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE DROIT CANONIQUE

Suite à la création de l'Institut de droit canonique s'est peu à peu constituée une bibliothèque spécialisée qui compte aujourd'hui près de 25 000 volumes.

La bibliothèque est accessible en priorité aux étudiants régulièrement inscrits en droit canonique, en théologie ou en droit ; un public plus large peut cependant y être accueilli sur présentation d'une attestation délivrée par le directeur de recherches ou par l'institution de rattachement.

La bibliothèque de droit canonique comprend deux salles de travail, pouvant accueillir une trentaine de lecteurs, et offre un cadre idéal pour approfondir des questions de cours ou effectuer des recherches plus poussées. Un ordinateur relié au réseau Internet est mis à la disposition des lecteurs, ainsi qu'une visionneuse de microfiches.

Outre un fonds ancien comprenant des ouvrages de valeur (dont des éditions du *Corpus Iuris Civilis* et du *Corpus Iuris Canonici*), la bibliothèque renferme un grand nombre d'usuels, d'ouvrages canoniques, théologiques et historiques, de collections de sources et d'outils de travail fondamentaux, classés par grands thèmes. La bibliothèque met également à la disposition des lecteurs une centaine de périodiques, dans diverses langues, dont plusieurs dizaines sont en cours d'abonnement. Le lecteur a aussi la possibilité de consulter les mémoires de Master et les thèses de Doctorat soutenues à l'Institut de Droit Canonique. L'intégralité du fonds de la bibliothèque est en libre accès.

Tous les étudiants sont autorisés à emprunter des livres, selon les modalités prévues dans le règlement intérieur de la bibliothèque (disponible sur place), qui limite le nombre à dix exemplaires par étudiant pour une durée ne pouvant excéder un mois, renouvelable éventuellement une fois. Les recherches bibliographiques peuvent s'effectuer sur place, grâce au fichier manuel répertorié par noms d'auteurs et - encore partiellement pour le moment- à distance via Internet (www.sudoc.abes.fr), le processus d'informatisation du fonds étant actuellement en cours. La majorité des ouvrages étant à ce jour numérisée, la bibliothèque de l'Institut de droit canonique fait désormais partie du réseau de prêt entre bibliothèques (PEB). Aucun document n'est cependant envoyé directement par voie postale sur demande personnelle ou institutionnelle. Pour faire une demande de PEB, il convient de s'adresser à la

Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS). Sont toutefois exclus de toute forme de prêt les usuels (cote U), les ouvrages antérieurs à 1900, ainsi que certains périodiques. À noter que la reproduction par photographie numérique sans flash est autorisée.

Collections

25 000 documents en libre accès

130 titres de périodiques

Fonds spécialisé pour les études et la recherche dans les domaines du droit canonique, de la théologie, de l'histoire,... : conciles œcuméniques et synodes, histoire des institutions, gouvernement de l'église, diocèses et paroisses, droit sacramentaire, droit matrimonial, jurisprudence canonique, droit canonique oriental,...

Localisation

Palais Universitaire, rez-de-chaussée, aile droite, salles 31 et 32.

Horaires d'ouverture

13h par semaine, durant toute l'année universitaire (voir affichage des horaires sur place et sur le site de la Faculté de théologie catholique, rubrique « Les bibliothèques »).

Accès

Accès réservé aux enseignants-chercheurs, chercheurs, étudiants ainsi que toute personne munie d'une autorisation.

Modalités de prêt

10 documents pour une durée d'un mois.

Services

30 places assises,

1 poste de consultation du catalogue et des ressources en ligne, relié à internet.

Accès WIFI

Visionneuse de microfilms.

Contact :

Tél : 03 68 85 68 32

Courriel : theo-idc-bib@unistra.fr

BIBLIOTHÈQUE DES FACULTÉS DE THÉOLOGIE

Collections

100 000 documents en libre accès,

530 titres de périodiques,

Fonds spécialisé pour l'étude et l'enseignement de la théologie : textes sacrés, sources, exégèse biblique, dogmatique, théologie pratique, patristique, histoire religieuse, philosophie religieuse, sociologie religieuse, éthique...

Localisation

Palais Universitaire, rez-de-chaussée, aile gauche, salle 1.

Horaires d'ouverture

Fermeture pour travaux durant une partie de l'année universitaire 2011-2012 : voir affichage des horaires sur place et sur le site de la Faculté rubrique « Les bibliothèques ».

Modalités de prêt

10 documents pour une durée de 3 semaines (1 mois pour les doctorants et les enseignants).

Services

60 places assises.

Accès WIFI.

3 postes de consultation du catalogue et des ressources en ligne, présentation, sur demande, du catalogue de la bibliothèque et des ressources électroniques.

Contact

Tél : 03 68 85 68 25

Courriel : theo-bib@unistra.fr

DOCUMENTATION

La Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS, fonds CADIST) ainsi que les autres bibliothèques spécialisées de l'Université de Strasbourg (bibliothèques d'histoire, du Portique, U2-U3, de la Misha, ...) sont également accessibles aux étudiants en droit canonique.

Accès aux ressources électroniques

Le portail documentaire de l'Université de Strasbourg permet d'interroger et de consulter en ligne de nombreuses bases de données (références bibliographiques et textes intégraux), des encyclopédies, des périodiques électroniques et la presse. L'accès à distance à ces ressources nécessite une authentification avec les identifiants et mot de passe du compte ENT.

Adresse directe

<http://scd-portail.unistra.fr>.

Depuis le site internet du SCD

<http://scd.unistra.fr>, rubrique Portail documentaire de l'Université de Strasbourg, bandeau de gauche.

Depuis l'ENT

<http://ent.unistra.fr>, rubrique Documentation, rubrique Portail documentaire de l'Université de Strasbourg.

Depuis le site internet de l'Université

www.unistra.fr, rubrique Portail documentaire.

PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)

Ce service – payant – consiste dans l'envoi postal d'un livre ou de la photocopie d'un article de revue (les revues sont exclues du prêt) à un demandeur qui ne réside pas sur place. Le prêt entre bibliothèques, qui fait partie des obligations des bibliothèques nationales, est une pratique courante en France. Or, Strasbourg a été désigné en 1981 comme Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Instrument Scientifique et Technique (CADIST) pour le domaine des Sciences Religieuses. Ce CADIST, constitué par la Bibliothèque Nationale et Universitaire (BNU) et la Bibliothèque des Facultés de Théologie, est bien placé pour assurer le PEB auquel tout chercheur ou étudiant en sciences religieuses peut prétendre.

Le prêt se pratique de bibliothèque à bibliothèque. Pour recevoir un livre ou une photocopie d'article, on s'adressera à la bibliothèque universitaire la plus proche de son domicile ou à une bibliothèque municipale de quelque envergure. Ces institutions possèdent les formulaires pour la demande et effectuent l'opération. Ne jamais s'adresser directement, dans le cadre d'un PEB, aux bibliothèques strasbourgeoises.

Pour information, voici la liste des bibliothèques universitaires françaises : Aix-en-Provence, Amiens, Angers, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Lyon-Bron, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Pau, Perpignan, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, St-Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Paris-Sorbonne, Paris-Grand Palais, Paris-VIII, Paris-IX, Paris-XIII, Paris-Nanterre, Paris-Orsay.

La demande déposée auprès des bibliothèques nationales ou municipales doit être envoyée exclusivement à l'adresse suivante :

Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg

Prêt entre bibliothèques

6, place de la République - BP 1029/F

67070 STRASBOURG CEDEX

REVUE DE DROIT CANONIQUE*

Revue de droit canonique

Palais Universitaire – bureau 38

9, place de l'Université

67084 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.68.85.68.88

Courriel : rdc@unistra.fr

Site : www.droitcanon.com

La *Revue de Droit Canonique* (RDC) paraît sans interruption depuis 1951. La RDC publie des articles scientifiques, les actes des colloques et journées d'études organisés par l'Institut de droit canonique et ses partenaires scientifiques, des comptes rendus de livres,... Derniers numéros parus: *Le mariage : Décret de Gratien, causes 27 à 36* (58-59, 2008-2009) ; *Liturgie, droit, institutions. Hommage à Marcel Metzger* (60, 2010) ; *L'enseignement du droit canonique. Contenu, méthode, épistémologie* (61/1, 2011), *Droit et religions. Droit canonique* (61/2, 2011), *La Tradition recomposée* (62/1, 2012), *La Vérité* (62/2, 2012), *Relations de travail et religions* (63, 2013), *Varia* (64/1, 2014), *Varia* (64/2, 2014), *Les vœux religieux* (65/1, 2015), *Varia* (65/2, 2015), *La conjugalité* (66, 1-2, 2016, sous presse).

* Abonnement normal : 34€ par an ; abonnement spécial étudiant : 25 € par an ; abonnement spécial Afrique sur demande (tarifs 2016).

RESEAU ALUMNI

Le réseau Alumni de l'Université de Strasbourg rassemble les diplômés, doctorants et personnels de l'Université de Strasbourg et des trois anciennes universités Louis Pasteur, Marc Bloch et Robert Schuman. Créé en 2012, son principe fondateur est de renforcer et de rendre concrète la solidarité entre les générations afin de favoriser notamment l'emploi des jeunes diplômés. Ce réseau à vocation internationale est désormais ouvert aux étudiants dans

le cadre du programme de parrainage.

Le programme de parrainage : une aide concrète aux étudiants

Lancé en novembre 2013, le programme de parrainage du réseau Alumni a pour principal objectif d'aider les étudiant(e)s de l'Unistra dans différents domaines en leur permettant de bénéficier de conseils, de contacts et d'invitations. Son principe est simple : mettre en relation, durant une période de 6 ou 12 mois renouvelable, deux étudiants pour les sections « adaptation à la vie universitaire » et « conseil en formation », et un membre du réseau Alumni avec un étudiant pour les sections « insertion professionnelle » et « création d'entreprise ».


Etre parrainé ou parrainer vous intéresse ? Rendez-vous sur <http://alumni.unistra.fr>, activez votre espace membre en entrant vos identifiants ENT (inscription à droite), puis déclarez votre souhait d'être filleul(e) ou parrain/marraine en cliquant sur la fonction « parrainage » de votre espace. L'accès au réseau Alumni ainsi qu'au parrainage est gratuit.

(**contact**)

Service Relations Alumni
3-5 rue de l'Université
67000 Strasbourg

T +33 (0)3 68 85 68 95
contact@alumni.unistra.fr

 /alumni.unistra

 @alumniunistra

LOGEMENT A STRASBOURG

Les sessions sur place se déroulent dans les locaux de l'Institut de droit canonique, au **Palais Universitaire - 9 Place de l'Université – 67084 Strasbourg Cedex.**

Grand Séminaire 2 rue des Frères 67081 Strasbourg	Tél : 03.88.36.03.28 Fax : 03.88.37.33.13
Communauté Assomptionniste P. Alain Schmitt 26 boulevard de l'Orangerie 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.60.71.91 Email : aastbg@gmail.com
Foyer Jeunes Ouvriers Chrétiens 5 rue Saint Léon 67000 Strasbourg	Tél / Fax : 03.88.15.70.20
Foyer de l'Étudiant Catholique 17 place Saint-Étienne 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.35.36.20 / Fax : 03.88.37.99.83 Internet http://www.fec-asso.org/
Cité Universitaire de la Robertsau 14 route de la Wantzenau 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.45.88.00
Foyer Notre-Dame 3 rue des Échasses 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.32.47.36 / Fax : 03.88.22.68.47
Amitel (Foyer Mixte de Jeunes travailleurs et Etudiants) 8 rue de Soleure 67085 Strasbourg	Tél : 03.88.36.15.28 / Fax : 03.88.36.71.92 Internet : www.amitel-fjt.com
Foyer des Pères Oblats 21 route de la Wantzenau 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.31.88.69 / Fax : 03.88.31.88.68
Séminaire Protestant 1b quai St Thomas 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.25.90.25 Internet : www.fondation-saint-thomas.fr
Maison de l'Étudiante 7 boulevard de la Victoire 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.35.32.67 ou 06.70.59.58.59 Fax : 03.88.14.03.05
Espace Arc-en-ciel ste Odile 8 rue de l'Arc-en-ciel 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.21.14.44
P paroisses st Maurice et st Bernard 41 avenue de la Forêt-Noire 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.61.16.57 / Port. : 06.80.11.83.60 Email : vincent.steyert@wanadoo.fr Internet : www.paroisse-maurice-bernard.fr
Centre Bernanos - Aumônerie Universitaire Catholique	Tél : 03.88.60.10.92

4 rue de Palerme 67000 Strasbourg	
Pères du St Esprit – Communauté Spiritaine 8-10 avenue de la Forêt-Noire 67000 STRASBOURG	Tél : 03.88.61.36.57 Fax : 03.88.41.19.52 Email : spistrasbourg@noos.fr
Communauté Dominicaine Centre E. Mounier 41 boulevard de la Victoire 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.21.24.12
Communauté des Sœurs de la Charité Maison générale 12 rue Johann Knauth 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.15.44.60 Fax : 03.88.15.44.64 Email : contact@srdelacroix.fr
Communauté des Sœurs Servantes de l'Eucharistie 16 rue des Sœurs 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.35.48.51 Fax : 03.88.24.11.57
Centre Culturel st Thomas 2 rue de la Carpe Haute 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.31.19.14
Couvent de Marie-Réparatrice 14 rue sainte Elisabeth 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.36.19.01
CIARUS 7 rue Finkmatt 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.15.27.88 Fax : 03.88.15.27.89 Internet : www.ciarus.com
Hôtel Victoria 7 rue du Maire Kuss 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.32.13.06 / Fax : 03.88.32.69.78 Internet : http://hotelvictoriastrasbourg.com
Résidence Louise 22 rue de Bouxwiller 67000 Strasbourg	Tél. : 03.83.54.32.67
Hôtel Patricia 1A rue du Puits 67000 Strasbourg	Tél : 03 88.32.14.60 / Fax : 03.88.32.19.08 Internet : http://hotelpatricia.fr

CONDITIONS D'ACCÈS

Capacité en droit canonique

La préparation de la Capacité en droit canonique est ouverte à tous les étudiants titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou possédant un niveau de formation équivalent. Pour ces derniers, l'inscription est subordonnée à l'accord du directeur de l'Institut de Droit Canonique, après avis favorable motivé donné par un enseignant qui aura auditionné le candidat.

Licence de droit canonique

Sont admis en 3^{ème} année de Licence en droit canonique (L-S5) les étudiants ayant déjà capitalisé les crédits européens correspondant à quatre semestres de théologie ou d'autres disciplines universitaires (juridiques, littéraires, historiques...). Les autres étudiants ayant un niveau équivalent peuvent être admis à s'inscrire en Licence après examen de leur dossier par la Commission pédagogique.

La Commission pédagogique peut admettre sur qualification professionnelle les étudiants qui se présentent avec succès aux épreuves de l'*examen d'accès direct* à la formation spécifiquement canonique des semestres L-S5 et L-S6 de la Licence en droit canonique.

Une mise à niveau en théologie est obligatoire pour les étudiants qui, avant leurs études de droit canonique, n'ont pas bénéficié d'une formation suffisante en théologie. Le contenu et les modalités de contrôle sont fixés par l'enseignant responsable de la mise à niveau, après entretien personnalisé avec le candidat concerné.

Master de droit canonique

Les étudiants titulaires d'une Licence en droit canonique s'inscrivent de plein droit en 1^{ère} année de Master de droit canonique (inscription aux 60 premiers crédits). Pour les étudiants titulaires d'une Licence dans une autre discipline, l'admission se fera sur examen du dossier par la Commission pédagogique.

Les étudiants titulaires de la 1^{ère} année de Master (M-S1 et M-S2) de droit canonique s'inscrivent de plein droit en 2^{ème} année de Master (M-S3 et M-S4) de droit canonique. Les étudiants titulaires de la 1^{ère} année de Master (M-S1 et M-S2) dans une autre discipline peuvent solliciter leur inscription en 2^{ème} année de Master (M-S3 et M-S4) de droit canonique. L'admission se fera sur examen du dossier par la Commission pédagogique.

Doctorat en droit canonique

Les candidats au Doctorat en droit canonique, titulaires du Master en droit canonique ou d'un diplôme jugé équivalent, peuvent s'inscrire à ce diplôme sous réserve de l'accord des instances compétentes (Directeur de thèse, Équipe d'accueil, École doctorale,...).

INSCRIPTIONS

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les inscriptions pour l'année 2017-2018 se prennent auprès du service de scolarité (bureau 43 ou en ligne) :

- **du 28 août au 15 septembre 2017** (Licence)
- **du 28 août au 15 octobre 2017** (Master première année)
- **du 17 juillet au 15 octobre 2017** (Master deuxième année, inscription en ligne)
- **du 28 août au 15 octobre 2017** (Master deuxième année, inscription sur place)

Le candidat consultera le site internet de la Faculté : www.theocatho.unistra.fr, rubrique « La rentrée 2017-2018 », puis « Inscriptions administratives ».

Doctorat : les documents sont disponibles en vue d'une 1^{ère} inscription ou d'une réinscription au secrétariat de l'Ecole Doctorale de Théologie et de Sciences Religieuses (ED270), Palais Universitaire, bureau 108 (1^{er} étage).

Contact : edtheol@unistra.fr

Site internet : <http://ed-tsr.unistra.fr/>

INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

Jusqu'au 15 octobre 2017, l'étudiant est invité à remplir une fiche d'organisation des études pour l'année universitaire **2017/2018**. Ce formulaire dûment rempli tient lieu d'inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et vaut inscription aux examens pour les deux semestres.

ACCES AUX COURS

Suite à l'inscription administrative, l'accès aux cours se fait via la plateforme *Moodle*, dans l'espace ENT (www.unistra.fr).

Pour un premier accès, suivre la procédure de première connexion, puis se reconnecter à l'ENT, aller dans l'onglet « pédagogie », puis « Plateforme Moodle », puis « s'inscrire à un cours ».

ÉLÉMENTS OPTIONNELS*

Année universitaire 2017-2018

Les éléments optionnels ci-dessous sont proposés par l'Institut de droit canonique au titre de l'année universitaire 2017-2018. Chaque élément optionnel validé de Licence ou de Master permet de capitaliser 3 ECTS.

POUR LES SEMESTRES IMPAIRS :

Droit des religions et relations Eglises/Etats (L-S5, UE6) – 3 ECTS

Droit local des cultes (L-S5, UE7) – 3 ECTS

Théologie du droit canonique (M-S1, UE1) – 3 ECTS

Fonction d'enseignement dans l'Eglise (M-S1, UE1) – 3 ECTS

POUR LES SEMESTRES PAIRS :

Le gouvernement de l'Eglise (L-S6, UE3) – 3 ECTS

Diocèses et paroisses (L-S6, UE3) – 3 ECTS

Droit matrimonial (L-S6, UE5) – 3 ECTS

Procédures matrimoniales (L-S6, UE5) – 3 ECTS

* Contact : M. Marc Aoun (aounm@unistra.fr).

CAPACITÉ EN DROIT CANONIQUE

RESPONSABLE

Mme BAMBERG

PROGRAMME

Les cours de Capacité en droit canonique sont entièrement assurés par enseignement à distance (EàD)

UE 1 - Droit canonique (TC201M10, coef.2)

Validation : 1 écrit (*coef.2*)

UE 2 - Principes généraux du droit canonique (TC201M11, coef.2)

M. Ky-Zerbo

Validation : CC (*coef. 3*), ORA (*coef. 1*)

UE 3 - Le peuple de Dieu et les sacrements (TC201M12, coef.2)

M. Joubert

Validation : CC (*coef. 3*), ORA (*coef. 1*)

UE 4 - L'évolution du mariage et de la famille dans les sociétés contemporaines et dans le droit de l'Eglise (TC201M13, coef.2)

Mme Bamberg

Validation : CC (*coef. 3*), ORA (*coef. 1*)

UE 5 - Les grandes étapes de l'histoire du droit canonique (TC201M14, coef.2)

M. Aoun

Validation : CC (*coef. 3*), ORA (*coef. 1*)

UE 6 - Matière optionnelle (coef.2)

L'étudiant choisira l'une des deux matières suivantes :

1. Le droit des laïcs dans l'Eglise (TC201M20)

M. Joubert

Validation : ORA (*coef. 4*)

2. Les procès en nullité de mariage (TC201M21)

Mme Bamberg

Validation : ORA (*coef. 4*)

UE 7 - Stage (TC201M50, coef.1)

Un stage obligatoire de 35 heures est prévu. Il peut avoir lieu :

- soit dans une administration d'Eglise : M. Ky-Zerbo, responsable
- soit dans une communauté chrétienne : M. Ky-Zerbo, responsable
- soit dans un tribunal d'Eglise : Mme Tarrazona, responsable

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Epreuve écrite et épreuves orales :

Epreuve écrite (*coef.2*) :

L'étudiant traite un des quatre sujets au choix portant sur l'ensemble des quatre matières obligatoires (UE2 à UE5) : durée de l'épreuve 4 heures.

Epreuves orales (*coef.1*) :

Interrogation orale dans chacune des matières obligatoires et dans la matière à option.

Contrôle continu (*coef.3*) :

Le contrôle continu se compose de quatre travaux écrits, à rédiger au cours de l'année, portant sur les quatre matières obligatoires.

Stage (*coef.1*)

Obtention de la Capacité en droit canonique

Pour être titulaire de la Capacité en droit canonique, l'étudiant doit avoir obtenu pour l'épreuve écrite, les épreuves orales, les contrôles continus et le rapport de stage, affectés de leurs coefficients respectifs, une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

LICENCE DE DROIT CANONIQUE

RESPONSABLE

M. KY-ZERBO

Les cours de Licence en droit canonique combinent l'enseignement à distance (EàD) à des sessions sur place, en particulier deux sessions d'enseignement du :

- 4 au 8 septembre 2017 pour la session du 1^{er} semestre,
- 8 au 12 janvier 2018 pour la session du 2^e semestre.

NB : Les étudiants en Licence de droit canonique prendront part aux différentes manifestations scientifiques (colloques, journées d'études,...) organisées ou coorganisées par l'Institut de droit canonique au cours de l'année universitaire 2017-2018.

PROGRAMME

SEMESTRE L-S5

UE 1 - Langues vivantes étrangères	3 ECTS/coef 1
---	---------------

LVE (au choix), latin canonique obligatoire : M. Aoun, M. Joubert TC20EM15

Validation : selon les modalités prévues pour la formation LVE (contrôles en cours de semestre et épreuves terminales) (*coef.2*)

UE 2 - Méthodologie du travail universitaire	3 ECTS/coef 1
---	---------------

- **C2i théorique et pratique :** M. Aoun TC20EMI1
- **Méthodologie de la recherche universitaire :**
M. Aoun, Mme Bamberg, M. Ky-Zerbo, M. Joubert TC20EMI2

Validation : selon les modalités prévues pour ce type d'UE.

UE 3 - Histoire du droit de l'Eglise	6 ECTS/coef 2
---	---------------

- **1-2. Histoire du droit de l'Eglise en Occident :** Mme Tuffery-Andrieu TC20EM34
- **3-4. Histoire du droit canonique oriental :** M. Aoun TC20EM35
- **5. Introduction au droit romain :** M. Aoun TC20EM36

Validation : CRMS (*coef. 1*), TM (*coef. 4*), ORA (*coef. 5*)

UE 4 - Normes générales, procédures	6 ECTS/coef 2
--	---------------

- **1-2. Normes générales** : M. Ky-Zerbo TC20EM41
- **3. Procédures** : Mme Bamberg TC20EM42

Validation : CRMS (*coef. 1*), TM (*coef. 4*), ORA (*coef. 5*)

UE 5 - Droit sacramentaire	6 ECTS/coef 2
-----------------------------------	---------------

- **1. Les sacrements de l'initiation** : M. Joubert TC20EM51
- **2. L'ordre et les ministres sacrés** : M. Ky-Zerbo TC20EM52
- **3. La pénitence et l'onction des malades** : Mme Bamberg TC20EM53

Validation : CRMS (*coef. 1*), TM (*coef. 4*), ORA (*coef. 5*)

UE 6 - Droit des religions et relations Eglises/Etats	3 ECTS/coef 1
--	---------------

- **1. Le droit français des religions : régime de séparation et régimes particuliers (Outre-Mer)** : M. Messner TC20EM61
- **2. Les statuts des cultes en Europe** : M. Messner TC20EM62

Validation : CRMS (*coef. 1*), TM (*coef. 4*), ORA (*coef. 5*)

UE 7 - Choix libre	3 ECTS/coef 1
---------------------------	---------------

Module proposé

- **Le droit local des cultes en Alsace-Moselle** : M. Aoun TC20EM71

Validation : Plan de travail (*coef. 1*), TM (*coef. 4*), ORA (*coef. 5*) ou selon les modalités de validation du module choisi.

SEMESTRE L-S6

UE 1 - Langues vivantes étrangères

3 ECTS/coef 1

LVE (au choix), latin canonique obligatoire : M. Aoun, M. Joubert

TC20FM12

Validation : Selon les modalités prévues pour la formation LVE (contrôles en cours de semestre et épreuves terminales) (*coef. 2*)

UE 2 - Méthodologie du travail universitaire

3 ECTS/coef 1

- **Méthodologie de la recherche en droit canonique :** M. Aoun, Mme Bamberg, M. Ky-Zerbo, M. Joubert

TC20FM21

Validation : Selon les modalités prévues pour la formation méthodologique (contrôles en cours de semestre et épreuves terminales) (*coef. 2*)

UE 3 - La société ecclésiale

6 ECTS/coef 2

- **1. Le gouvernement de l'Eglise :** Mme Bamberg
- **2. Diocèses et paroisses :** M. Aoun

TC20FM34

TC20FM35

Validation : CRMS (*coef. 1*), TM (*coef. 4*), ORA (*coef. 5*)

UE 4 - Le statut des personnes dans l'Eglise

6 ECTS/coef 2

- **1. Le droit de la vie consacrée :** Mme Bamberg
- **2. Les fidèles laïcs :** M. Joubert
- **3. Les associations dans l'Eglise :** M. Ky-Zerbo

TC20FM40

TC20FM41

TC20FM42

Validation : CRMS (*coef. 1*), TM (*coef. 4*), ORA/ECR (*coef. 5*)

UE 5 - Le droit du mariage

6 ECTS/coef 2

- **1. Droit matrimonial :** M. Ky-Zerbo
- **2. Procédures matrimoniales :** Mme Bamberg

TC20FM51

TC20FM52

Validation : CRMS (*coef. 1*), TM (*coef. 4*), ORA/ECR (*coef. 5*)

UE 6 - Préparation aux professions canoniques

3 ECTS/coef 1

- **1. Jurisprudence canonique** : Mme Bamberg TC20FM62
- **2. Stage en officialité (STAO)** : Mme Tarrazona TC20FM63
- **3. Stage en communauté (STAC)** : M. Joubert TC20FM64

Validation : STAO (*coef. 3*), STAC (*coef. 3*), ORA (*coef. 4*)

UE 7 - Choix libre

3 ECTS/coef 1

Module proposé

- **Les institutions européennes et les Eglises** : M. Aoun TC20FM72

Validation : Plan de travail (*coef. 1*), TM (*coef. 4*), ORA (*coef. 5*) ou selon les modalités de validation du module choisi.

* * *

--> **Mise à niveau théologique** : M. Ky-Zerbo, responsable (tutorat)

Les étudiants en Licence de droit canonique qui n'ont pas la formation théologique requise sont tenus de prendre contact avec le responsable de la mise à niveau théologique qui déterminera avec eux les modalités de cette mise à niveau et de son suivi.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

SEMESTRE L-S5

Durant le semestre L-S5, l'évaluation continue intégrale (ECI) s'effectue pour les unités d'enseignement (UE) 3, 4, 5 et 6 par :

- un compte-rendu de manifestation scientifique (CRMS) : le compte-rendu consiste en un texte présentant une idée force d'une thématique proposée par un enseignant intervenant dans le cadre de l'UE concernée, dans la limite de 3000 caractères. Le compte-rendu est adressé à l'enseignant au plus tard à la mi-octobre ; il fait l'objet d'un premier commentaire de la part de celui-ci et d'une note N1 (représentant 10% de la note globale de l'UE) pour chacune des UE, à savoir les UE3 (M. Aoun), 4 (Mme Bamberg), 5 (M. Ky-Zerbo) et 6 (M. Messner).
- un travail à la maison (TM) : ce travail consiste en un dossier de 6 pages maximum (l'équivalent de 12000 caractères) sur un sujet arrêté avec un enseignant de l'UE ; il est envoyé directement à celui-ci avant la fin du mois de novembre et fait l'objet d'une correction par l'enseignant concerné et d'une note N2 (représentant 40% de la note globale de l'UE).
- un contrôle oral (ORA) : ce contrôle porte sur l'ensemble des cours de l'UE ; il consiste en un entretien d'une durée maximale de 30 minutes avec un enseignant de l'UE au mois de janvier (session d'épreuves terminales) et fait l'objet d'une note N3 (représentant 50% de la note globale de l'UE).

Pour la rédaction des travaux à la maison (TM), les étudiants sont priés de respecter rigoureusement les règles de présentation suivantes :

- indiquer en tête de chaque TM le numéro précis de l'UE, le cours et le sujet choisis, le nom (*NB* : pour les femmes mariées, indiquer en premier le nom de jeune fille, en second le nom d'épouse), l'adresse (postale et électronique) du (de la) candidate et le nom du correcteur
- numéroter les pages ;
- envoyer les travaux par courrier électronique en format Word ou/et PDF.

Les UE 1 et 2 (LVE et Méthodologie du travail universitaire - C2i) sont soumises aux modalités prévues pour ce type d'UE.

L'UE 7 (choix libre) est validée suivant les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, celui-ci est validé de manière progressive, d'abord à travers la formulation de la problématique et l'élaboration du plan de travail convenu avec l'enseignant, envoyé au plus tard à la mi-octobre (N1, représentant 10% de la note globale de l'UE), ensuite l'évaluation du TM lui-même, adressé à l'enseignant avant la fin du mois de novembre (N2, représentant 40% de la note globale de l'UE), et enfin un entretien oral (ORA) d'une durée maximale de 30 minutes dans le cadre de la session d'épreuves terminales de janvier (N3, représentant 50% de la note globale de l'UE).

Une UE est validée par le jury si l'étudiant a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leur coefficient, s'opère à l'intérieur de l'UE sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

SEMESTRE L-S6

Durant le semestre L-S6, l'évaluation continue intégrale (ECI) s'effectue pour les unités d'enseignement (UE) 3, 4 et 5 par :

- un compte-rendu de manifestation scientifique (CRMS) : le compte-rendu consiste en un texte présentant une idée force d'une thématique proposée par un enseignant intervenant dans le cadre de l'UE concernée, dans la limite de 3000 caractères. Le compte-rendu est adressé à l'enseignant au plus tard à la mi-février ; il fait l'objet d'un premier commentaire de la part de celui-ci et d'une note N1 (représentant 10% de la note globale de l'UE) pour chacune des UE, à savoir les UE3 (M. Aoun), 4 (M. Joubert) et 5 (M. Ky-Zerbo).
- un travail à la maison (TM) : ce travail consiste en un dossier de 6 pages maximum (l'équivalent de 12000 caractères) sur un sujet arrêté avec un enseignant de l'UE ; il est envoyé directement à celui-ci avant la fin du mois de mars et fait l'objet d'une correction par l'enseignant concerné et d'une note N2 (représentant 40% de la note globale de l'UE).
- un contrôle oral (ORA) pour l'UE3 et, pour les UE 4 et 5, un oral ou un écrit (ORA/ECR) : le contrôle oral porte sur l'ensemble des cours de l'UE ; il consiste en un entretien au mois de mai (session d'épreuves terminales) d'une durée maximale de 30 minutes avec un enseignant de l'UE ; le contrôle écrit consiste en un examen écrit anonyme d'une durée de 4h au mois de mai, portant alternativement sur l'ensemble des cours de l'UE 4 ou de l'UE 5¹. Ce contrôle, oral ou écrit, fait l'objet d'une note N3 (représentant 50% de la note globale de l'UE).

Les UE 1 et 2 (LVE et Méthodologie du travail universitaire) sont soumises aux modalités prévues pour ce type d'UE.

L'UE 6 est évaluée par :

- deux rapports de stage dans une officialité (STAO) (N1, représentant 30% de la note globale de l'UE) et dans une communauté (STAC) (N2, représentant 30% de la note globale de l'UE). Pour ces stages d'au moins 24h chacun, on tiendra compte des nécessités inhérentes aux lieux de stage. Les étudiants se mettront en rapport avec les enseignants concernés qui donneront ou non leur accord aux propositions qui leur seront faites.
- un contrôle oral (ORA) portant sur la jurisprudence canonique (UE6, 1.) au mois de mai (session d'épreuves terminales) d'une durée maximale de 30 minutes portant sur l'ensemble de l'UE (N3, représentant 40% de la note globale de l'UE).

L'UE 7 (choix libre) est validée suivant les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, celui-ci est validé de manière progressive, d'abord à travers la formulation de la problématique et l'élaboration du plan de travail convenu avec l'enseignant, envoyé au plus tard à la mi-février (N1, représentant 10% de la note globale de l'UE), ensuite l'évaluation du TM lui-même, adressé à l'enseignant avant la fin du mois de mars (N2, représentant 40% de la note globale de l'UE), et enfin un

¹ *L'usage de la Bible, des textes du concile Vatican II, des Codes de 1917, de 1983 et de 1990, d'un dictionnaire latin-français, est toujours autorisé aux examens. Ne sont pas autorisées les éditions des Codes de 1983 et de 1990 qui sont assorties de commentaires.*

entretien oral d'une durée maximale de 30 minutes au mois de mai (N3, représentant 50% de la note globale de l'UE).

Une UE est validée par le jury si l'étudiant a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leur coefficient, s'opère à l'intérieur de l'UE sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20.

Il y a compensation entre les semestres L-S5 et L-S6.

Une session de rattrapage est organisée pour les deux semestres de la Licence au mois de juin 2017.

NB : La présence aux sessions d'enseignement sur place de septembre et de janvier est obligatoire.

Obtention de la Licence en droit canonique

La Licence en droit canonique est obtenue si la moyenne des semestres L-S5 et L-S6 est au moins égale à 10.

MASTER DE DROIT CANONIQUE

RESPONSABLE

M. AOUN

Les cours de la 1^{ère} année de Master de droit canonique (M-S1 et M-S2) combinent l'enseignement à distance (EàD) et des sessions sur place, en particulier deux sessions d'enseignement du :

- **4 au 8 septembre 2017** pour la session du 1^{er} semestre,
- **8 au 12 janvier 2018** pour la session du 2^e semestre.

La formation en 2^{ème} année de Master de droit canonique (M-S3 et M-S4) est organisée sous forme de sessions mensuelles bloquées, auxquelles s'ajoute la participation à un projet de recherche en M-S4.

Pour le M-S3 (1^{er} semestre de l'année 2017-2018), les sessions auront lieu les :

Mercredi 27, jeudi 28, vendredi 29 septembre 2017
Mardi 24, mercredi 25, jeudi 26, vendredi 27 octobre 2017
Mardi 21, mercredi 22, jeudi 23, vendredi 24 novembre 2017
Mercredi 13, jeudi 14, vendredi 15 décembre 2017

Pour le M-S4 (2^{ème} semestre de l'année 2017-2018), les sessions auront lieu les :

Mercredi 24, jeudi 25, vendredi 26 janvier 2018
Mercredi 21, jeudi 22, vendredi 23 février 2018
Mercredi 21, jeudi 22, vendredi 23 mars 2018

La rédaction et la soutenance d'un mémoire conditionnent l'obtention du Master de droit canonique (soutenance avant la mi-mai pour la 1^{ère} session et avant la mi-septembre pour la 2^{ème} session).

NB : Les étudiants en Master de droit canonique prendront part aux différentes manifestations scientifiques (colloques, journées d'études, conférences publiques,...) organisées ou co-organisées par l'Institut de droit canonique au cours de l'année universitaire 2017-2018.

PROGRAMME

MASTER 1^{ère} ANNÉE – SEMESTRE M-S1

UE 1 - Fondements du droit canonique

9 ECTS/coef 3

- **1. Théologie du droit canonique** : M. Ky-Zerbo TC40GM10
- **2. Fonction d'enseignement dans l'Eglise** : Mme Bamberg TC40GM13
- **3. Philosophie du droit** : M. Aoun TC40GM12

Validation : CC (coef. 2), OR1 (coef. 1) et OR2 (coef. 1)

UE 2 - Histoire des institutions du christianisme

6 ECTS/coef 2

- **1-2. Histoire des institutions du christianisme occidental** : M. Eckert TC40GM20
- **3-4. Histoire des institutions du christianisme oriental** : M. Aoun TC40GM21

Validation : CC (coef. 2), OR1 (coef. 1) et OR2 (coef. 1)

UE 3 – Droit canonique oriental et droits internes comparés des religions

9 ECTS/coef 3

- **1-2. Droit des Eglises orientales catholiques** : M. Aoun TC40GM31
- **3. Droits internes comparés des religions** : M. Joubert TC40GM30

Validation : CC (coef. 2), OR1 (coef. 1) et OR2 (coef. 1)

UE 4 - Langues fondamentaux et méthodologie

3 ECTS/coef 1

- **1. Langues vivantes et anciennes (latin obligatoire)** : M. Aoun, M. Joubert TC40GM43
- **2. Méthodologie du droit canonique et du droit des religions** : M. Aoun, Mme Bamberg, M. Ky-Zerbo, M. Messner, M. Joubert TC40GM41

Validation : - LVE, validation selon les modalités prévues pour la formation LVE (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal) (coef. 2)
- Méthodologie, validation selon les modalités prévues pour la formation méthodologique (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal) (coef. 2)

UE 5 - Choix libre

3 ECTS/coef 1

Choix libre pris en dehors de l'IDC, à déterminer avec l'enseignant :

Mme Bamberg, M. Aoun, M. Ky-Zerbo, M. Joubert

TC40GU51

Validation : Selon les modalités de validation du module choisi.

MASTER 1^{ère} ANNÉE – SEMESTRE M-S2

UE 1 - Droit canonique actuel : sanctions, biens, pratique canonique	6 ECTS/coef 2
---	---------------

- **1. Sanctions dans l'Eglise :** Mme Bamberg TC40HM14
- **2. Biens et finances de l'Eglise :** Mme Bamberg, M. Joubert TC40HM11
- **3. Jurisprudence canonique :** Mme Bamberg TC40HM13

Validation : CC (*coef. 2*), OR1 (*coef. 1*) et OR2 (*coef. 1*)

UE 2 - Histoire et droit des relations Eglises-Etats	9 ECTS/coef 3
---	---------------

- **1-2. Histoire des relations Eglises-Etats en Europe :**
Mme Pauthier TC40HM20
- **3-4. Droit des relations Eglises-Etats en Europe :**
M. Joubert TC40HM21

Validation : CC (*coef. 2*), OR1 (*coef. 1*) et OR2 (*coef. 1*)

UE 3 - Méthodologie de recherche universitaire	6 ECTS/coef 2
---	---------------

- **Méthodologie de recherche universitaire :**
M. Aoun, Mme Bamberg, M. Ky-Zerbo, M. Messner. M. Joubert TC40HM32

Validation : Selon les modalités prévues pour la formation méthodologique (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal) (*coef. 2*)

UE 4 - Choix libre	3 ECTS/coef 1
---------------------------	---------------

Choix libre pris en dehors de l'IDC, à déterminer avec l'enseignant :
Mme Bamberg, M. Aoun M. Ky-Zerbo, M. Joubert TC40HU41

Validation : Selon les modalités de validation du module choisi.

UE 5 - Projet de recherche	6 ECTS/coef 2
-----------------------------------	---------------

➤ **Méthodologie et suivi du dossier personnel :**
M. Aoun, Mme Bamberg, M. Ky-Zerbo, M. Messner. M. Joubert TC40HM50

Validation : Rédaction d'un projet préparatoire au mémoire de Master 2 (*coef. 2*)

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

La validation des études est semestrielle et comprend deux sessions.

SEMESTRES M-S1

Durant le semestre M-S1, le contrôle se fait :

- par des contrôles continus. Ils consistent en l'élaboration de dossiers à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;
- et par des contrôles oraux. Les contrôles oraux portent toujours sur l'ensemble des cours de l'Unité d'Enseignement (UE) ;
- les LVE sont soumises aux modalités prévues par la formation LVE (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal) ;
- le module « Choix libre » est validé selon les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, il est validé par un contrôle continu et un contrôle oral.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leurs coefficients, s'opère à l'intérieur d'une UE, sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique aussi entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.

SEMESTRES M-S2

Durant le semestre M-S2, le contrôle se fait :

- par des contrôles continus. Ils consistent en l'élaboration de dossiers à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;
- et par des contrôles oraux. Les contrôles oraux portent toujours sur l'ensemble des cours de l'Unité d'Enseignement (UE) ;
- le module « Choix libre » est validé selon les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, il est validé par un contrôle continu et un contrôle oral ;
- le projet de recherche est arrêté et le dossier personnel correspondant réalisé sous la responsabilité d'un enseignant de l'équipe pédagogique du Master.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leurs coefficients, s'opère à l'intérieur d'une UE, sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique aussi entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.

Il y a compensation entre les semestres (MS1 et MS2).

NB : La présence aux sessions d'enseignement sur place de septembre et de janvier est obligatoire.

MASTER 2^{ème} ANNÉE – SEMESTRE M-S3

UE 1 - Histoire des sources du droit	9 ECTS/coef 3
➤ 1. Histoire des sources du droit canonique occidental : Mme Tuffery-Andrieu, M. Eckert	TC42KM10
➤ 2. Histoire des sources du droit canonique oriental : M. Aoun	TC42KM11
➤ 3. Histoire du droit romain : M. Aoun	TC42KM12
UE 2 - Droits internes comparés des religions	6 ECTS/coef 2
➤ 1. Introduction à l'organisation des grandes religions : M. Aoun, M. Messner	TC42KM20
➤ 2. Droits internes comparés des religions : M. Aoun, M. Joubert, Mme Atlan	TC42KM21
UE 3 –Recherche et méthodologie juridiques et canoniques	6 ECTS/coef 2
➤ 1. Sources d'information en droit canonique et en droit des religions (allemand, anglais, espagnol, italien) : Mme Curtit, Mme Zwilling	TC42KM31
➤ 2. Méthodologie du mémoire : Mme Bamberg, M. Aoun, M. Ky-Zerbo, M. Joubert	TC42KM32
UE 4 - Actualité du droit canonique et des institutions d'Eglise	9 ECTS/coef 3
➤ 1. Evolutions canoniques actuelles du droit : Mme Bamberg, M. Ky-Zerbo, M. Joubert	TC42KM40
➤ 2. Evolutions canoniques actuelles des institutions d'Eglise : Mme Bamberg, M. Ky-Zerbo, M. Joubert	TC42KM41

MASTER 2^{ème} ANNÉE – SEMESTRE M-S4

UE 1 - Jurisprudence matrimoniale comparée	6 ECTS/coef 2
---	---------------

➤ **1-2. Jurisprudence matrimoniale : étude de cas pratiques**

Mme Bamberg, M. Ky-Zerbo

TC42LM10

UE 2 - Participation à un projet de recherche	6 ECTS/coef 2
--	---------------

Participation à un projet de recherche et rédaction d'une note d'étude.
TC42LM20

Mme Bamberg, M. Aoun, M. Ky-Zerbo, M. Joubert

UE 3 - Mémoire	18 ECTS/coef 6
-----------------------	----------------

➤ **1. Initiation à la recherche et à la rédaction de mémoire :**

Mme Bamberg, M. Aoun, M. Ky-Zerbo, M. Joubert

TC42LM30

➤ **2. Mémoire :**

Mme Bamberg, M. Aoun, M. Ky-Zerbo, M. Joubert, M. Messner, M. Eckert, Mme Pauthier, Mme Tuffery- Andrieu

TC42LM31

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

La validation des études est semestrielle et comprend deux sessions.

SEMESTRES M-S3

Durant le semestre M-S3, le contrôle des connaissances se fait par :

- un contrôle continu portant au choix sur l'UE 1 ou l'UE 4. Il consiste en l'élaboration d'un dossier à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;
- un examen écrit de 4 heures portant sur l'UE qui n'aura pas été choisie par l'étudiant pour la réalisation du contrôle continu ;
- un grand oral (exposé-discussion) portant sur la totalité des enseignements du 1^{er} semestre. Le sujet, tiré au sort, est préparé en loge pendant 2 heures. Pour cette préparation, l'étudiant ne peut éventuellement utiliser que les documents autorisés par le jury. La discussion porte ensuite sur les autres UE du semestre, en plus de celle qui a fait l'objet de l'exposé oral ;
- l'UE3 suit en matière d'évaluation des connaissances la procédure fixée par les enseignants du module.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

Il y a compensation entre l'ensemble des notes obtenues. L'étudiant valide le semestre si la moyenne générale de celles-ci, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Tout étudiant est admis à poursuivre son année quels que soient les résultats obtenus.

SEMESTRES M-S4

Durant le semestre M-S4, le contrôle des connaissances se fait par :

- un contrôle continu (exposé oral ou travail écrit) portant sur l'UE1 ;
- la participation à un projet de recherche qui donne lieu à la rédaction d'une note d'étude.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

Il y a compensation entre l'ensemble des notes obtenues. L'étudiant valide le semestre si la moyenne générale de celles-ci, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant rédige un mémoire sous la direction d'un enseignant. Le mémoire doit être remis à l'enseignant directeur du mémoire quinze jours avant la date de soutenance.

Il y a compensation entre les semestres MS3 et MS4.

NB : La présence aux sessions d'enseignement mensuelles bloquées est obligatoire.

Le diplôme de Master est délivré aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sur les quatre semestres du Master, sans pondération des semestres. L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculé sur la moyenne générale obtenue en Master.

Le redoublement n'est pas de droit. Toute nouvelle inscription au diplôme est subordonnée à l'autorisation du responsable du diplôme.

Diplôme intermédiaire de Maîtrise : la réussite à ce diplôme repose sur la validation de la première année du Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

NOTES PERSONNELLES



A series of horizontal gray bars providing a template for writing notes.